

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 08 NOVEMBRE 2022 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2022
Séance extraordinaire du 18 octobre 2022
- 3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2022
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Modification de la résolution numéro 261-21-08-16 (délégation pour le Programme d'excellence pour la Biodiversité)
 - 7.2 Stationnements devant la Maison des Aînés et l'École secondaire L'Odyssée
 - 7.3 PIIA Boisé du Ruisseau - 1000 rue Bissonnette - Élargissement de l'aire de stationnement et construction d'un bâtiment accessoire de type garage
 - 7.4 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

(PPCMOI) - 1580-1590, Place de la Samare - Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements - Modification de la résolution afin de permettre la construction de 12 garages en 2 bâtiments

- 7.5 Application des différents règlements de la Ville - Poste d'inspecteur municipal
- 7.6 Avis de motion règlement numéro 636-1 modifiant le règlement 636 édictant les règles d'utilisation du parc canin de la Ville de Valcourt
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Dépôt de l'état comparatif - Budget 2022
- 8.2 Divulgence des intérêts pécuniers des membres du conseil municipal
- 8.3 Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville et aréna - Période des fêtes
- 8.4 Embauche d'un employé à temps plein au service des travaux publics
- 8.5 Désignation des signataires pour la vente des lots de la phase III du développement domiciliaire « Le Boisé du Ruisseau »
- 8.6 Trans-Appel / Demande d'adhésion 2023 - Transport adapté et collectif
- 8.7 Adoption du rapport final de l'aide financière du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 8.8 Adoption du règlement numéro 645 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Valcourt
- 8.9 Acceptation pour le suivi de formations / Conseiller no 5
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Cahier vie économique dans la MRC du Val-Saint-François
- 9.2 Maison des jeunes l'Initiative / Demande de contribution financière
- 9.3 Soutien financier / Comité ÉLÉ
- 9.4 Prêt d'une salle au Centre communautaire - Centre d'Action bénévole Valcourt et Région
- 9.5 Demande de contribution financière / Tournoi Pee-wee Bamtam Midget (PBM)
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Nomination d'un élu pour sa participation au sous-comité des loisirs
- 10.2 Entente de gestion entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs
- 10.3 Entente entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt
- 10.4 Embauches ponctuelles pour le service des loisirs
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Déneigement des rues et des trottoirs - Hiver 2022-2023
- 11.2 Certificat de paiement no 4 / Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker
- 11.3 Offre de services / Contrat de mise à jour pour la licence Topkapi
- 11.4 Acceptation d'une offre de services - PEPPSEP
- 11.5 Ordre de changement no OCA-08 / Modifications de la porte P-08
- 11.6 Ordre de changement no OCA-09r1 / Modifications en électricité

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.7 Ordre de changement no OCA-10 / Modifications en structure
- 11.8 Ordre de changement no OCA-11 / Modifications en mécanique
- 11.9 Offre de services / Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc.
- 11.10 Demande au Ministère des transports du Québec / Sentier emprunté par le Club Quad
- 11.11 Adoption du règlement numéro 644 concernant le contrôle et la gestion des matières résiduelles
- 11.12 Autorisation de paiement de la redevance pour le volume d'eau du Marché Yvan Ouimette inc. / Municipalité du Canton de Valcourt
- 11.13 Entente relative au système de traitement privé / Immeubles portant les adresses 7655 et 7659 Route 220 et 4 Chemin Dépôt à Orford
- 11.14 Entente de disposition de la neige entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs (BRP)
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Offre de services - Gestion des sols et des eaux contaminées
- 13.2 Entente cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale / Renouvellement de la convention d'exploitation
- 13.3 Collecte annuelle de la Maison de la famille Les Arbrisseaux / Territoire de la Ville de Valcourt
- 13.4 Demande d'aide financière / Campagne annuelle « Illumine nos familles »
- 13.5 Course aux lutins / Club Optimiste de Valcourt
- 13.6 Tenue d'une 3e collecte de gros rebuts sur le territoire de la Ville de Valcourt
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

412-22-11-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

413-22-11-08

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 18 octobre 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2022 soit accepté.

ADOPTÉE

414-22-11-08

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 3 novembre 2022 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 224 845.60 \$ (deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-cinq dollars et soixante sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

415-22-11-08

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

416-22-11-08

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 261-21-08-16 (DÉLÉGATION POUR LE PROGRAMME D'EXCELLENCE POUR LA BIODIVERSITÉ)

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 261-21-08-16, déléguant à l'inspecteur municipal et adjoint aux travaux publics la responsabilité de faire le suivi du programme PEXBD et d'assister aux différentes rencontres et formations en lien avec ce programme;

ATTENDU la restructuration du service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remplacer la résolution numéro 261-21-08-16 par la suivante :

« De déléguer les personnes suivantes pour les différentes responsabilités du Programme PEXBD :

Conseiller à l'urbanisme :

- Responsable du suivi du programme
- Élaboration d'un plan stratégique afin d'atteindre les indicateurs du programme
- Assister aux rencontres/formations

Inspecteur municipal :

- Accompagner le conseiller à l'urbanisme dans la mise en œuvre du programme
- Assister aux rencontres/formations lorsque pertinent »

ADOPTÉE

417-22-11-08

STATIONNEMENTS DEVANT LA MAISON DES AÎNÉS ET L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues concernant le stationnement devant la Maison des Aînés et l'école secondaire L'Odyssee, à l'effet qu'il est difficile pour les personnes à mobilité réduite et aux parents d'élèves d'accéder facilement aux deux installations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'implantation de deux cases de stationnement limitées à deux (2) heures d'utilisation, devant la Maison des Aînés;

D'abolir la case de stationnement située à côté de l'entrée charretière de la Maison des Aînés ;

De réserver une case de stationnement limitée à une utilisation de deux (2) heures, devant l'entrée principale de l'école secondaire L'Odyssee ;

Le tout tel que démontré par le plan préparé en date du 18 octobre 2022, lequel figure en tant qu'Annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une signalisation adéquate sera apposée par le service des travaux publics devant les emplacements concernés, selon les normes applicables.

ADOPTÉE

418-22-11-08

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 1000 RUE BISSONNETTE - ÉLARGISSEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE GARAGE

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 1000, rue Bissonnette, dans la zone R-9 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une superficie de 49,04 mètres carrés (6,70 m x 7,32 m);

ATTENDU QUE les revêtements proposés s'harmonisent avec le bâtiment principal, par l'installation d'un revêtement d'acier de marque MAC, collection Bois, couleur Chêne blanc, ainsi que de fibrociment de marque James Hardie de couleur Etain vieilli;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire aurait un étage;

ATTENDU QUE le bâtiment serait implanté en cour latérale gauche et arrière à environ 4,09 m de la limite latérale de propriété, à environ 7,40 m de la ligne arrière de propriété et à plus de 3,0 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la toiture serait à 4 versants;

ATTENDU QUE la façade avant propose une porte de garage et une porte simple, alors que des fenêtres pourraient être installées sur les autres façades;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement de l'habitation doit être élargie afin d'accéder au nouveau bâtiment accessoire;

ATTENDU la qualité du dossier présenté par le demandeur et le souci d'assurer que les nouveaux aménagements soient conformes à la réglementation municipale et harmonisés au secteur;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte en regard des critères du PIIA, la construction d'un bâtiment accessoire de type garage et l'élargissement de l'aire de stationnement.

Il est à préciser que toute coupe de bordure supplémentaire sera aux frais du propriétaire et effectué par le sous-traitant désigné par le services des travaux publics de la Ville de Valcourt, en conformité avec les modalités prévues au *Règlement concernant l'imposition des taxes et compensation*.

ADOPTÉE

419-22-11-08

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE – CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE 12 GARAGES EN 2 BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement de zonage numéro 560 et que ce règlement est toujours en vigueur ;

ATTENDU QUE ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone résidentielle R-11 ;

ATTENDU QUE le propriétaire projeté du futur lot 6 510 898 du cadastre du Québec, de forme irrégulière et d'une superficie importante, souhaite construire deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment ;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation multifamiliale, en implantation isolée ou jumelée, est autorisé jusqu'à un maximum de 8 logements par habitation ;

ATTENDU QUE le projet de construction des deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment a été autorisé en vertu de la résolution 292-22-08-15;

ATTENDU QUE le promoteur apporte une modification à son projet de construction, afin que les douze (12) garages soient séparés dans deux bâtiments au lieu du seul bâtiment prévu initialement ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640 ;

ATTENDU QUE toute modification aux conditions d'un projet particulier doit faire l'objet de la procédure prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de plan d'urbanisme numéro 559 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme souhaite s'assurer que le projet s'intègre bien à la Ville ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de poursuivre l'adoption du projet particulier.

ADOPTÉE

420-22-11-08

APPLICATION DES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS DE LA VILLE - POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'application des règlements municipaux de la Ville de Valcourt, et au besoin le conseiller à l'urbanisme.

L'inspecteur municipal et le conseiller en urbanisme peuvent également exercer tous les pouvoirs prévus dans les lois provinciales ainsi que leur réglementation associée.

ADOPTÉE

421-22-11-08

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 636 ÉDICTANT LES RÈGLES D'UTILISATION DU PARC CANIN DE LA VILLE DE VALCOURT

MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT NUMÉRO 636-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 636 ÉDICTANT LES RÈGLES D'UTILISATION DU PARC CANIN DE LA VILLE DE VALCOURT.**

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre des constats d'infraction lorsque les dispositions de celui-ci ne sont pas respectées.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

422-22-11-08

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF - BUDGET 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

L'état comparatif de la Ville de Valcourt, du 30 septembre 2021 au 29 septembre 2022, est déposé au Conseil municipal et consigné aux archives de la municipalité.

L'état est signé par monsieur le trésorier Gerson Saenz, en date du 02 novembre 2022.

ADOPTÉE

423-22-11-08

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration.

Les membres du Conseil suivants déposent leur divulgation, soit :

Pierre Tétrault, maire
Marie-Claire Tétrault, siège numéro 1
Vicky Bombardier, siège numéro 2
Daniel Lacroix, siège numéro 3
Dany Boyer, siège numéro 4
Dany St-Amant, siège numéro 5
Julien Bussières, siège numéro 6

ADOPTÉE

424-22-11-08

FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET ARÉNA - PÉRIODE DES FÊTES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et de l'Aréna, pour la période des fêtes, du 22 décembre 2022 à compter de 12h au 3 janvier 2023 (inclusivement);

QUE le Conseil municipal reconnaît les jours fériés établis dans le Manuel de l'Employé et le Manuel des cadres et professionnels, soit les 23, 26, 27, et 30 décembre 2022, et le 2 et 3 janvier 2023.

ADOPTÉE

425-22-11-08

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'embauche de monsieur Steven Leboeuf Gaulin, en vertu de la résolution numéro 104-20-04-06, à titre de journalier/opérateur (1) saisonnier;

ATTENDU QUE monsieur Leboeuf Gaulin accepte d'occuper cette fonction à temps plein à la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De changer le statut d'emploi de monsieur Steven Leboeuf Gaulin, afin de passer d'un emploi saisonnier à un emploi à temps plein, à compter du 09 novembre 2022 ;

Que toutes les tâches de monsieur Leboeuf Gaulin demeurent sous sa responsabilité, notamment la gestion des insectes piqueurs en saison estivale;

Que monsieur Leboeuf Gaulin soit rémunéré selon la classe et l'échelle salariale attribuée à son changement de statut, soit la classe 4 échelon 6, et qu'il bénéficie de tous les avantages reliés à cette fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

Que le Conseil municipal accepte le remboursement des frais de cellulaire, selon l'entente convenue avec la direction générale;

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, le contrat de travail de monsieur Leboeuf Gaulin, ainsi que tout autre document en lien avec son changement de statut d'emploi.

ADOPTÉE

426-22-11-08

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA VENTE DES LOTS DE LA PHASE III DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DU RUISSEAU »

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

De désigner monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, comme signataires pour les promesses de vente, les actes de ventes et tout autre document requis pour la vente des lots du développement domiciliaire « Le Boisé du Ruisseau phase III », soit pour les lots numéro 6 529 394 au 6 529 420.

ADOPTÉE

427-22-11-08

TRANS-APPEL / DEMANDE D'ADHÉSION 2023 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

ATTENDU QU'en matière de transport adapté, la Ville de Valcourt veut rendre disponible ce service à ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que Trans-Appel continue à offrir ce service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le « Protocole d'entente » entre les parties ;

Que la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté ;

Que la Ville de Valcourt accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023 et de payer la contribution municipale établie à 4.44 \$ par personne, pour un montant de 9 683.64 \$ (2 181 habitants à 4.44 \$) ;

Que la Ville de Valcourt accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023 : 4.00 \$ pour un déplacement local, 9.00 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke) ;

Que la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme Trans-Appel inc.

ADOPTÉE

428-22-11-08

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une aide financière de 121 032 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a réalisé en entier et dans les délais prévus les

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

projets admissibles à cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport final rédigé par monsieur Gerson Saenz, trésorier à la Ville de Valcourt, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du rapport au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

429-22-11-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 645 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 04 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 645 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Valcourt.

Ce règlement a pour objet de prévoir le déroulement des séances du conseil et les modalités entourant celle-ci. Il abroge également le règlement numéro 600 et ses amendements ou modifications.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

430-22-11-08

ACCEPTATION POUR LE SUIVI DE FORMATIONS / CONSEILLER NO 5

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter la participation de monsieur Dany St-Amant aux formations suivantes :

- 1) Comprendre les médias sociaux (le 2 novembre 2022 en virtuel, au coût de 80 \$)
- 2) Utiliser les médias sociaux (débutant) (le 16 novembre 2022 en virtuel, au coût de 80 \$)
- 3) Utiliser les médias sociaux (intermédiaire) (le 07 décembre 2022 en virtuel, au coût de 80 \$)

(p.b. 02-110-00-310)

ADOPTÉE

431-22-11-08

CAHIER VIE ÉCONOMIQUE DANS LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le journal Actualités-l'Étincelle et le journal La Pensée de Bagot s'unissent afin de publier, le 23 novembre prochain, un cahier spécial sur la vie et l'économie régionale et demandent au Conseil municipal de faire paraître une publicité à l'intérieur de cette édition spéciale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication spéciale dans le Cahier « Vie économique dans la MRC du Val-Saint-François », qui sera publié le 23 novembre 2022 à l'intérieur des journaux Actualités-l'Étincelle et La Pensée de Bagot, représentant une (1) page couleur et un montant de 999 \$ (taxes non incluses) (p.b. 02-629-00-349).

ADOPTÉE

432-22-11-08

MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, pour l'année 2023, venant de la Maison des jeunes L'Initiative;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2023, au montant de 7 000 \$ à la Maison des jeunes l'Initiative (p.b. 02-701-91-970).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

433-22-11-08

SOUTIEN FINANCIER / COMITÉ ÉLÉ

ATTENDU la demande d'aide financière du Comité ÉLÉ du Val-Saint-François, pour poursuivre leur mission d'éveil à la lecture et à l'écriture ;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière du Comité ÉLÉ du Val-Saint-François, pour un montant de 155.00 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

434-22-11-08

PRÊT D'UNE SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

ATTENDU la tenue de la guignolée annuelle, en collaboration avec différents organismes de la Ville de Valcourt, dont le Centre d'Action bénévole Valcourt et Région (CABVER);

ATTENDU qu'il est nécessaire de disposer d'une salle aux dimensions adéquates pour entreposer le matériel et les paniers de Noël;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de prêter à titre gratuit une salle située dans le Centre communautaire de la Ville de Valcourt (salle des Filles d'Isabelle), pour la période allant du 27 novembre au 23 décembre 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

435-22-11-08

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / TOURNOI PEE-WEE BAMTAM MIDGET (PBM)

ATTENDU la demande de contribution financière de l'organisation du Tournoi Pee-wee Bamtam Midget (PBM), pour l'organisation du 52e tournoi de hockey provincial;

ATTENDU QUE tous les profits générés par l'événement seront remis à l'Association du Hockey mineur de Valcourt;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de contribution financière de l'organisation du Tournoi Pee-wee

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Bamtam Midget (PBM), pour un montant de 300 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

436-22-11-08

NOMINATION D'UN ÉLU POUR SA PARTICIPATION AU SOUS-COMITÉ DES LOISIRS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Pierre Tétrault, maire, comme représentant de la Ville de Valcourt à la table du sous-comité des loisirs, pour la négociation d'une nouvelle entente intermunicipale sur les loisirs.

ADOPTÉE

437-22-11-08

ENTENTE DE GESTION ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de gestion à intervenir entre la Ville et Bombardier Produits Récréatifs (BRP).

Cette entente aura une durée de trois (3) ans.

ADOPTÉE

438-22-11-08

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LE GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte le protocole d'entente 2022-2023, entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt, selon les termes et conditions de l'entente et ce, conditionnellement à ce que les bureaux du GPSV demeurent à Valcourt;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Que le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre la Ville et le GPSV.

ADOPTÉE

439-22-11-08

EMBAUCHES PONCTUELLES POUR LE SERVICE DES LOISIRS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher les personnes suivantes pour les activités hivernales du service des loisirs :

- Monsieur Jonathan Ménard, poste de responsable de la cantine de l'aréna, au taux horaire de 15.62 \$ (selon le nombre d'heures réellement travaillées);
- Madame Maude Larouche, poste de préposée de la cantine de l'aréna, au taux horaire de 14.25 \$ (selon le nombre d'heures réellement travaillées)
- Monsieur Antoine Leblanc, poste de préposé au sentier multifonctionnel, au taux horaire de 15.62 \$ (selon le nombre d'heures réellement travaillées);
- Madame Maude Larouche, poste d'appariteur, au taux horaire de 14.25 \$ (selon le nombre d'heures réellement travaillées).

Aucune période de probation n'est requise. Le lien d'emploi peut être interrompu en tout temps par résolution du Conseil municipal, sans dédommagement ou préavis. Aucuns avantages sociaux ne sont prévus pour ces catégories d'emplois (occasionnel, temporaire, temps partiel).

ADOPTÉE

440-22-11-08

DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS - HIVER 2022-2023

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la liste des rues et des trottoirs qui seront déneigés au cours de l'hiver 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les rues de la Ville de Valcourt soient déneigées durant l'hiver;

QUE le Conseil municipal accepte le déneigement des trottoirs dans la Ville de Valcourt ainsi que le sentier multifonctionnel tel que spécifié en annexe « A »;

QUE le Conseil municipal demande également au Service des travaux publics de procéder à l'enlèvement de la neige sur les avancées de trottoirs situées à l'avant des édifices suivants de la rue Saint-Joseph, soit :

- 980 rue Saint-Joseph (Espace culturel Drainville)
- 987 rue Saint-Joseph

ADOPTÉE

441-22-11-08

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 4 / AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 4, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 11 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 4, au montant de 29 307.37 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 11 octobre 2022;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour au et nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 4 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

442-22-11-08

OFFRE DE SERVICES / CONTRAT DE MISE À JOUR POUR LA LICENCE TOPKAPI

ATTENDU l'offre de services de Scadalliance, pour le contrat de mise à jour et de support éditeur pour la licence Topkapi du système de télémétrie de la Ville de Valcourt, en date du 14 octobre 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Scadalliance, pour la mise à jour et le support de la licence Topkapi, pour un montant de 3 260.00 \$ excluant les taxes applicables. Ce contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2023 inclusivement (02-413-00-414).

ADOPTÉE

443-22-11-08

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES - PEPPSEP

ATTENDU l'offre de services de la firme Akifer, pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'eau potable, en date du 06 octobre 2022, dans le cadre du programme PEPPSEP;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Akifer, pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'eau potable dans le cadre du programme PEPPSEP, pour un montant de 42 480.00 \$ excluant les taxes applicables (02-413-00-410).

ADOPTÉE

444-22-11-08

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-08 / MODIFICATIONS DE LA PORTE P-08

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-08 concernant des modifications à la porte P-08 dans le projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 19 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-08 concernant des modifications à la porte P-08, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 19 octobre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 1 553.31 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

445-22-11-08

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-09r1 / MODIFICATIONS EN ÉLECTRICITÉ

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-09r1 concernant la directive en électricité par l'ajout d'une distribution électrique 120/208V et la différence pour le changement de transformateur, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-09r1 concernant la directive en électricité par l'ajout d'une distribution électrique 120/208V et la différence pour le changement de transformateur, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 26 octobre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 14 832.76 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

446-22-11-08

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-10 / MODIFICATIONS EN STRUCTURE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-10 concernant la directive en structure, en regard au drainage de fondation, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 24 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-10 concernant la directive en structure, en regard au drainage de fondation, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 24 octobre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 1 472.20 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

447-22-11-08

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-11 / MODIFICATIONS EN MÉCANIQUE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-11 concernant l'annulation de la douche d'urgence, sa tuyauterie et le drain de plancher, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 02 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-11 concernant l'annulation de la douche d'urgence, sa tuyauterie et le drain de plancher, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 02 novembre 2022, ce qui générera une diminution du contrat de 2 611.65 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

448-22-11-08

OFFRE DE SERVICES / ARPENTEURS-GÉOMÈTRES MERCIER MEUNIER INC.

ATTENDU l'offre de services de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc., pour le mesurage topographique type EXP des rues Bernier et Bellerive, en date du 17 octobre 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc., pour le mesurage topographique type EXP des rues Bernier et Bellerive, pour un montant maximal de 7 890 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-629-00-418).

ADOPTÉE

449-22-11-08

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / SENTIER
EMPRUNTÉ PAR LE CLUB QUAD**

ATTENDU qu'actuellement le sentier emprunté par les membres du Club Quad de Valcourt est séparé en deux sections distinctes, ce qui ne permet pas d'effectuer le passage sur le territoire de la Ville de Valcourt jusqu'à celui de la municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir un passage sécuritaire pour les usagers des véhicules hors route;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministère des Transports l'autorisation pour les propriétaire de véhicules hors route de circuler sur la rue de la Montagne, entre le boulevard des Cyprès et la rue Saint-Joseph ;

D'autoriser les usagers de véhicules hors route à traverser la rue Saint-Joseph, à l'intersection de cette voie publique et de la rue de la Montagne.

ADOPTÉE

450-22-11-08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance du 04 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 644 concernant le contrôle et la gestion des matières résiduelles.

Ce règlement a pour objet de prévoir les dispositions entourant la collecte des déchets, du recyclage et du compost et les sanctions en cas de contravention au règlement.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

451-22-11-08

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE POUR LE VOLUME D'EAU
DU MARCHÉ YVAN OUIMETTE INC. / MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT**

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable entre la Ville de Valcourt et la Municipalité du Canton de Valcourt (ci-après appelée : l'entente) prévoit les modalités pour l'établissement du montant à verser au Canton de Valcourt pour le volume d'eau consommé annuellement par Marché Yvan Ouimette

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Valcourt a soumis à la Ville une facture au montant de 8 905.12 \$, telle qu'établie selon les modalités de l'annexe 10 de l'Entente pour le volume d'eau consommé en 2021 par Marché Yvan Ouimette inc;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à verser à la municipalité du Canton de Valcourt la somme de 8 905.12 \$.

ADOPTÉE

452-22-11-08

ENTENTE RELATIVE AU SYSTÈME DE TRAITEMENT PRIVÉ / IMMEUBLES PORTANT LES ADRESSES 7655 ET 7659 ROUTE 220 ET 4 CHEMIN DÉPÔT À ORFORD

ATTENDU QUE les propriétés situées au 7655 et 7659 Route 220 et au 4 Chemin Dépôt à Orford sont présentement raccordées entre l'usine du lac Bowker et le réservoir Bonsecours, donc alimentées directement sur la conduite de refoulement, l'eau distribuée à ces immeubles n'atteindra pas le CT (temps de contact) de désinfection requis et répondant aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QU'afin d'assurer le respect de ce règlement, le responsable du système de traitement a mis en place, après entente avec les propriétaires des immeubles visés, un système de désinfection individuel pour que les utilisateurs aient une eau satisfaisant aux normes du Règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt juge essentiel l'installation d'un tel système de traitement;

ATTENDU l'obligation faite par l'article 3 du Règlement, à l'effet de mettre à la disposition de l'utilisateur une eau de qualité satisfaisant aux normes de la qualité de l'eau potable, telles que définies à l'Annexe 1 de ce même règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer par contrat avec les propriétaires, l'accès aux immeubles, pour la vérification du système et l'échantillonnage pour le contrôle de la qualité de l'eau, tel que précisé à l'article 9.1 du Règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte la présente Entente, telle que présentée;

Que le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et monsieur Jean-Yves Bullier, responsable du Service des eaux et de l'environnement, ou à défaut madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente entre les parties.

ADOPTÉE

453-22-11-08

ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte de conclure une entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs (BRP), concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site du dépôt à neige opéré par la Ville de Valcourt, pour la saison 2022-2023, selon les termes et conditions prévus à ladite entente.

Que le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

454-22-11-08

OFFRE DE SERVICES - GESTION DES SOLS ET DES EAUX CONTAMINÉES

ATTENDU l'offre de services de Englobe inc., pour la gestion pour la disposition des sols et eaux contaminées dans le cadre du projet d'agrandissement de la station d'eau potable du lac Bowker, en date du 07 novembre 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Englobe inc., pour la gestion pour la disposition des sols et eaux contaminées dans le cadre du projet d'agrandissement de la station d'eau potable du lac Bowker, pour un montant de 5 340 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-050-00-009).

ADOPTÉE

455-22-11-08

ENTENTE CADRE CANADA-QUÉBEC SUR L'HABITATION SOCIALE / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, soit la convention d'exploitation, entre la Ville de Valcourt, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François et ce, jusqu'au 31 décembre 2023;

Que le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le renouvellement de cette entente et tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.
ADOPTÉE

456-22-11-08

COLLECTE ANNUELLE DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX / TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que la campagne de financement aie lieu sur le territoire de la Ville de Valcourt, sous forme de collecte à l'angle de la rue du Parc et du boulevard des Cyprès. La collecte aura lieu le vendredi 25 novembre 2022 de 13h30 à 17h30.

ADOPTÉE

457-22-11-08

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CAMPAGNE ANNUELLE « ILLUMINE NOS FAMILLES »

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De faire un don de 150 \$ à la Maison de la famille Les Arbrisseaux, dans le cadre de leur campagne de financement annuelle « Illumine nos familles » (p.b. 02-190-00-970).
ADOPTÉE

458-22-11-08

COURSE AUX LUTINS / CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière du Club Optimiste de Valcourt, pour la tenue de l'activité de la « Chasse aux lutins », pour un montant de 250 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

459-22-11-08

TENUE D'UNE 3E COLLECTE DE GROS REBUTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue d'une 3e collecte de gros rebuts sur le territoire de la Ville de Valcourt, pour un montant additionnel de 3 800 \$ excluant les taxes applicables. La date reste à confirmer avec le fournisseur de services et sera communiquée à la population en temps opportun.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

460-22-11-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h07.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière